

CONTRAT D'ACHAT pour la vente d'une machine d'occasion**1. VENDEUR**

☐ Privé	☐ Opérateur économique indépendant	
Société	Téléphone	
Vendeur		
Nom et numéro de rue		
Code postal	Ville	
Numéro d'identification (Facultatif)	Autorité émettrice (Facultatif)	Date de naissance (Facultatif)

2. ACHETEUR

☐ Privé	☐ Opérateur économique indépendant	
Société	Téléphone	
Acheteur		
Nom et numéro de rue		
Code postal	Ville	
Numéro d'identification (Facultatif)	Autorité émettrice (Facultatif)	Date de naissance (Facultatif)

3. MACHINE (Veuillez remplir si disponible)

Type de machine	Fabricant, Marque
Type, Description du modèle	Numéro de série ou Numéro du véhicule
Année de construction ou Inscription initiale	Heures de service ou Kilomètres

4. PRIX D'ACHAT

Prix d'achat net	Taxe sur vente	Prix d'achat total
€	%	€
Prix total en lettres		
Numéro fiscal, Numéro d'identification de la taxe sur vente		Numéro de facture

5. RESPONSABILITÉ POUR LES DÉFAUTS MATÉRIELS ET GARANTIE

La machine est vendue sous condition d'exclusion de responsabilité pour les défauts. Cette exclusion ne s'applique pas aux réclamations concernant des dommages dus à des défauts matériels qui découleraient d'actes de négligence grave ou de manquements délibérés de la part du vendeur ou de l'un quelconque des agents de celui-ci à leurs obligations, ni en cas de blessures physiques ou de décès. Si le vendeur est un entrepreneur commercial indépendant et si l'acheteur est une personne physique privée, la période de garantie est d'un an. Toute réclamation préexistante à l'encontre de tiers découlant d'une responsabilité pour des défauts matériels sera attribuée à l'acheteur.

6. I. DÉTAILS FOURNIS PAR LE VENDEUR

1. Le vendeur garantit :

- 1.1. que l'intégralité de la machine, de son matériel et de ses accessoires est sous sa propriété ;
- 1.2. que la machine est accompagnée du matériel et/ou des accessoires complémentaires suivants :

2. Le vendeur déclare que la machine, pendant la période où elle était sa propriété

- ☐ a seulement les dommages suivants ou dommages liés à un accident (numéro, type et ampleur) :

7. II. DÉCLARATIONS DE L'ACHETEUR

1. L'acheteur reconnaît que la machine demeure la propriété du vendeur jusqu'au règlement complet du prix d'achat.

8. III. ACCORDS SPÉCIAUX

Les accords spéciaux suivants ont été conclus :

Ville, date

Signature du vendeur

Ville, date

Signature de l'acheteur

9. L'ACHETEUR ACCUSE RECEPTION

☐ a reçu la machine

Lieu, date, heure

Signature de l'acheteur

10. LE VENDEUR ACCUSE RECEPTION

☐ a reçu le prix d'achat

☐ Un acompte à hauteur de

 €

Lieu, date, heure

Signature du vendeur

11. NOTE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ

Werktuigen décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude du modèle de contrat de vente, à toute inexactitude ou erreur d'application du droit, et n'offre aucune compensation pour les revendications non satisfaites pouvant découler de l'achat. Toutes les demandes de responsabilité concernant des dommages matériels ou immatériels causés par l'utilisation ou la non-utilisation des informations présentées, ou par l'utilisation d'informations erronées ou incomplètes, sont fondamentalement exclues, sauf preuve d'une intention délibérée ou d'une négligence grave de la part de Werktuigen.de. **Le présent contrat d'achat est régi par le droit allemand.**